

## EN DOMBES, DÉSORMAIS 100% DES EMBALLAGES SE TRIENT !

Madame, Monsieur,

C'est avec joie que nous vous annonçons le passage de la Communauté de Communes de la Dombes aux extensions des consignes de tri. En d'autres termes, **à compter du 1er décembre 2021, les usagers pourront trier tous les emballages ménagers en plastique, non seulement les bouteilles et flacons en plastique, mais aussi les films, sacs, pots et barquettes, ainsi que tous les petits emballages en métal (capsules de thé et café, opercules et muselets de bouteilles, ...).**

Tous les emballages ménagers (en plastique, en métal, en carton et les briques alimentaires), sans exception, devront désormais être placés dans les bacs ou colonnes de tri jaunes, pour un geste plus simple et une augmentation des performances de tri. Il conviendra cependant de rester attentif à la consigne : tous les emballages en plastique se trient et uniquement les emballages. Il ne faut jamais déposer d'objet dans le conteneur, quel que soit son matériau (exemples : jouets, vaisselle, stylos...). Les objets en plastique vont à la poubelle noire ou à la déchèterie.

Cette extension des consignes de tri va permettre de réduire de façon importante le volume de nos poubelles de déchets non recyclables (bacs noirs), d'amplifier le recyclage et ainsi préserver les ressources naturelles et limiter l'émission de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, un nouveau travail de taille s'engage : harmoniser le mode de collecte des matières recyclables sur le territoire. En effet, actuellement, une partie des habitants doit se rendre dans des points d'apport volontaire, alors que pour d'autres la collecte a lieu en porte-à-porte dans des bacs ou sacs jaunes. Une étude est en cours pour savoir quel mode sera retenu pour l'ensemble des communes.

Quelle que soit la décision retenue, elle sera prise avec l'objectif d'améliorer notre comportement face au recyclage, afin de faire de la Communauté de Communes de la Dombes un territoire exemplaire en matière de réduction des déchets. Inscrire notre intercommunalité dans la transition écologique est l'un des piliers de notre Projet de Territoire.

Isabelle DUBOIS  
Présidente



Christophe MONIER  
Vice-président délégué aux Déchets



**A mettre dans le  
bac jaune**



**PETITS EMBALLAGES MÉTALLIQUES**  
(capsules de café, thé / opercules / gourdes de compotes...)



**BARQUETTES, BOITES ET SACHETS EN PLASTIQUE**  
(tube de dentifrice / boites d'oeufs / sachets de chips...)



**POTS EN  
PLASTIQUE**



**SACS PLASTIQUE  
FILMS DE SUREMBALLAGE  
SACS DE CONGÉLATION**

**NOUVEAU**



**EMBALLAGES  
EN CARTON**

**EMBALLAGES  
MÉTALLIQUES**



**BOUTEILLES ET  
FLACONS EN  
PLASTIQUE**



**PAPIERS  
JOURNAUX  
MAGAZINES  
ENVELOPPES**



**BRIQUES  
ALIMENTAIRES**

**ET TOUJOURS**

**En Dombes**  
**TOUS** Dès le **1ER DÉCEMBRE 2021**  
**LES EMBALLAGES  
SE TRIENT !**

- EN VRAC, SANS SAC
- NON IMBRIQUÉS
- VIDÉS DE LEUR CONTENU
- NON LAVÉS



**A ne pas mettre dans le bac jaune : les objets en plastique (jouets, stylos, vaisselle...)**

**Un doute, une question ?**

